

RENCONTRE INTERRÉGIONALE INONDATIONS DANS LA VALLÉE DE LA SENNE

SUBVENTION PGRI AUX COMMUNES

POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES D'INONDATION

Dr Gersande Blanchard, DCENN – équipe PGRI





Contexte

Subventions PGRI aux communes

Wallonie environnement SUBSIDES PGRI AUX COMMUNES POUR LA RÉSILIENCE

Gouvernement wallon – Ministre de l'environnement, Céline Tellier

(8 décembre 2021)

Constats

Inondations de grande ampleur risquent de se reproduire Communes = **acteurs clés** dans la gestion des inondations





Gouvernement wallon – Ministre de l'Environnement, Céline Tellier

Constats Inondations de grande ampleur risquent de se reproduire

Communes = **acteurs clés** dans la gestion des inondations

Objectif Rendre le territoire **plus résilient** face aux futurs

risques d'inondation

Moyen Subside par droit de tirage à chaque commune pour mettre en œuvre ou renforcer la

mise en œuvre de projets de gestion des risques d'inondation (PGRI)

2 enveloppes Droit de tirage 1 = 21 200 000 €

(AGW Déc 2021 et Déc 2022) Droit de tirage 2 = **50 000 000 € supplémentaire**

Total = 71 200 000 €





Objectifs

Subventions PGRI aux communes



onnement SUBSIDES PGRI AUX COMMUNES POUR LA RÉSILIENCE

Objectif de l'aide : Rendre le territoire plus résilient face aux risques d'inondations



Comment: permettre aux communes de mettre en œuvre ou de poursuivre la mise en œuvre des **mesures programmées dans le** cadre des PGRI.

Mais aussi : développer et enrichir programme des PGRI en de proposant nouveaux projets en cohérence avec les orientations stratégiques de chaque sous-bassin (CTSBH).

Vallonie SUBSIDES PGRI AUX COMMUNES POUR LA RÉSILIENCE



Opportunité offerte aux Communes pour mettre en place des projets pertinents, visant une approche transversale et intégrant en tout ou en partie une composante environnementale. Service public de Wallonie | SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

- Debriefing
- Réserve de bénévoles
- •

Retour à la normale, apprentissage

Préparation à la crise

- Systèmes d'alertes
- Achat de matériel
- PlanU
- •



- Aménagement du bâti
 - Urbanisme
- Information population
- ...

Dégâts

Inondation

- Zones d'immersion temporaire
- Fascines, fossés à redents, ...
- Rehaussement murs de berges
- Entretiens, ...

• ..

Types de projets – Dépenses - Procédure

Subventions PGRI aux communes

Quels projets?

1. Permettre une **amélioration** de la gestion des inondations

Gestion quotidienne, remise en état à l'identique

2. Correspondre à des principes de bonnes pratiques et de gestion à long terme

tout à la mer, gestion de crise dans l'urgence → solidarité amont-aval, investissements structurels, ...

- 3. Faire partie ou être introduits dans les PGRI 22-27
 - → En cohérence avec les objectifs, le catalogue des mesures
 - → Encodés dans l'application PARIS
 - → Présenté en Comité Technique
- 4. Pour le premier droit de tirage, la commune doit être affiliée à un Contrat de Rivière

Pas d'application pour le deuxième droit de tirage

Quelles dépenses ?

Investissements, études préalables, études



Mutualiser les enveloppes (ex: plusieurs communes s'associent pour réaliser un projet étude à l'échelle du BV)

Réaliser des achats groupés de matériel

Combiner avec d'autres sources de financement (attention clarté dans la définition des postes budg.)
...

Quelle procédure ?

- 1. Faire partie ou être introduits dans les **PGRI** → Encodage dans **l'application PARIS**
- 2. Envoyer la fiche projet (pdf) par mail : pgri.inondations@spw.wallonie.be
- 3. Analyse des demandes au cas par cas par l'équipe PGRI du SPW ARNE
- 4. Accord de principe sur l'éligibilité dans le cadre du droit de tirage
- 5. Mise en œuvre et suivi

30 septembre 2024 Rapport formel

31 décembre 2024 Validation formelle par le SPW ARNE (équipe PGRI)

Fin liquidation enveloppes

1er décembre 2027

wallonie environnement SUBSIDES PGRI AUX COMMUNES POUR LA RÉSILIENCE

Description – documents – sources d'information

1. Note d'encadrement de la subvention PGRI

Note Encadrement Droits Tirage PGRI.pdf (wallonie.be)

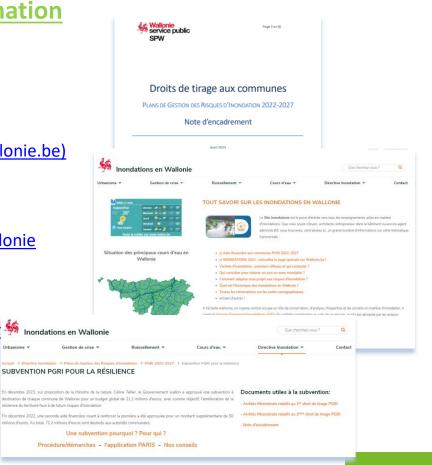
2. Site de référence des inondations de Wallonie

<u>Inondations en Wallonie | Inondations en Wallonie</u>

3. Page Subvention

Subvention PGRI pour la résilience - Inondatior 59 Inondations en Wallonie

Wallonie | Inondations en Wallonie



Nos conseils

- 1. Privilégiez une vision par bassin versant (connaissance de son territoire et de ses problématiques spécifiques)
- 2. Mutualisez les coûts (diminuer certains frais, solidarité amont-aval, ...)
- Bénéficiez de l'accompagnement pour la définition de nouveaux projets → efficacité, coordination, réflexion échelle du bassin
- Axez vos actions sur la prévention et la préparation → meilleure résilience future (Protection : combinez avec d'autres sources de financement)
- 5. Consultez le catalogue des mesures exemples de projets (Guide des mesures éligibles en construction)
- 6. **Prenez le temps** de définir des actions efficaces sur le long terme





Merci!

pgri.inondations@spw.wallonie.be

https://inondations.wallonie.be

Prévention

Aménagement du bâti









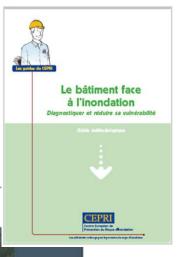




Prévention

Information sensibilisation





Nouveau -







Prévention

Etude









Préparation

Achat de matériel nécessaire à la gestion de crise



Information/sensibilisation

Que faire en cas de crue?



Source : ministère de la Transition écologique



→ <u>Catalogue des mesures</u>



SUBSIDES PGRI AUX COMMUNES POUR LA RÉSILIENCE

14/12/2023

21

ACTIONS ÉLIGIBLES
(NON EXHAUSTIF!)

Si cette étape est indispensable à la bonne gestion des inondations, les actions reprises ici ne nécessitent généralement aucun investissement : organisation de débriefing, création de réserves de bénévoles formés à mobiliser en cas de crue, ...



- Achat de matériel de gestion de crise: digues amovibles, sacs de sables, barrières avec mention spécifiques, ...
- Préparation de communications optimales pour aiguiller au mieux la population
- ...

- Etude hydrologique de bassin versant
- Etude destinée à l'adaptation locale du plan de secteur
- Adaptation d'un bâtiment public pour le rendre moins vulnérable aux inondations (batardeau, protection soupiraux, portes étanches, ...)
- Information de la population sur les adaptations du bâti (p.e. : via l'adaptation didactique des aménagements cités ci-dessus) – bâtiment témoin
- Achat de terrain pour les soustraire au périmètre constructible → zone de loisirs (« perméable » et pouvant supporter une immersion régulière)
- Mise en place de petits parkings filtrants
- Achat groupé de matériel de protection individuel
- ..
- Agrandissement ou réhabilitation d'ouvrages de stockage
- Création d'ouvrages de stockage (Zones d'immersion temporaire, bassins d'orage, ...)
- Etudes destinées à dimensionner/optimiser ces ouvrages
- Désimperméabilisation des sols
- Implémentation des solutions issues de rapports GISER
- Adaptation de la voirie : chaussées réservoirs (perméables/capables de stocker temporairement une certaine quantité d'eau), chaussées en v avec écoulement au centre, ...
- Ouvrages d'hydrauliques douce pour ralentir/conduire les flux d'eau (noues, fossés à redents, haies denses, ...)

